



SECTION AEROPORTUAIRE
AEROPORT DE MAYOTTE
SERVICE DU SSLIA

Pamandzi, le Mercredi 18 Novembre 2019

À

Madame la Présidente du SDIS 976

Monsieur le Président EDEIS Aéroport de Mayotte

Madame, Monsieur,

A la suite de notre préavis de grève qui a été envoyé à la préfecture de Mayotte mais aussi à vos instances respectives, nous venons par le présent afin de vous demander la mise à disposition de la nouvelle convention que vous devez mettre en place dès le 01 Janvier 2020 sur la mise à disposition des Sapeurs-Pompiers Professionnels du SDIS 976 au sein du SSLIA à l'Aéroport de Mayotte.

Après notre demande formulée, la préfecture de Mayotte n'a répondu favorablement à notre demande, vue qu'elle n'a pas convoqué les 4 instances dans une réunion afin d'échanger et trouver un issu favorable sur le mouvement social à l'aéroport de Mayotte dont depuis le Samedi 16 Novembre 2019, les SPP du SSLIA sont en grève illimité jusqu'à l'obtention d'une réponse à nos demandes pour l'ensemble.

Nous souhaitons vous faire des propositions sur la nouvelle convention car nous n'acceptons pas les quotas de départ de 8 agents au milieu de l'année 2020 et les 8 autres à la fin de l'année 2020.

Nous vous proposons nos attentes de manière suivante:

- ✚ La non modification de la convention actuelle et sa poursuite jusqu'au 31 décembre 2020 le cas échéant
- ✚ Si non, un possible départ des SPP de l'aéroport pour rejoindre les rangs du SDIS 976, ça sera dès le 01 janvier 2019 pour les 16 SPP mais avec 8 SPP au 30 juin 2020 et les 8 autres au 31 décembre 2020.
- ✚ Le recrutement des SP manquant pour hausser l'effectif à 21 SP au sein du SSLIA parmi les SPV du SDIS 976 comme stipulé sur la dite convention
- ✚ Si dans le futur, un SPP quittait le service du SSLIA sur n'importe quelle raison, son remplaçant viendra aussi des SPV du SDIS 976 afin de diminuer le chômage dans le département au lieu d'aller recruter ailleurs.
- ✚ Souhaitons avoir la réponse de nos doléances que nous avons laissés à Monsieur le Préfet sur ce qui ne va pas au sein du SSLIA
- ✚ Une réunion en 2020 pour revoir les modalités et les souhaits du changement de quelque ligne sur la convention émit par EDEIS
- ✚ Une proposition sur les départs des SPP du SSLIA pour rejoindre le SDIS976 à partir du 01 Janvier 2021 à la fin de leurs agréments avec le recrutement et l'envoi d'un Pompier de droit privé parmi les SPV du SDIS 976 en formation sur les 3 mois avant la fin de l'agrément

À défaut d'une réponse à notre courrier et nos attentes, nous s'assurerons que les interventions SUAP et incendies. Concernant les missions PPA, elles seront assurées en mode dégradé.

A partir du 1^{er} décembre, c'est le service minimum qui sera assuré au SSLIA, c'est-à-dire, Niveau 5 de protection avec que 2 SP sans PPA.

Le 1^{er} Janvier 2020, l'ensemble des 16 SPP quittera définitivement leur poste à l'aéroport de Mayotte, étant un jour férié, ils resteront chez eux.

Le 2 janvier 2020, nous nous présenterons au siège du SDIS 976 KINGA afin d'aller rencontrer notre direction et connaître nos affectations dans les services.

Nous attendons avec impatience la réponse de votre part afin de pouvoir négocier pour mieux construire l'avenir des Sapeurs-Pompiers au sein du SSLIA à l'Aéroport de Mayotte.

RA HACHIRI